



Onnens, le 3 mai 2011

MUNICIPALITÉ  
1425 ONNENS VD

## PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2011

### Demande de crédit pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise

Afin de remplacer l'harmonium situé sur la galerie, l'Eglise d'Onnens a été équipée en 1988 d'un orgue construit spécialement par la Manufacture d'Orgues de Lausanne. Depuis sa fabrication, un entretien annuel est effectué pour accorder l'instrument (y compris vérification de la mécanique et graissage du moteur).

Après plus de 20 ans, un entretien plus conséquent – un "relevage" – est à entreprendre. Ce premier relevage est particulièrement important, car l'instrument ayant "pris sa place" dans l'atmosphère, il s'est adapté au climat spécifique de notre Eglise. Ce contrôle, et les travaux qui en découlent, permettront d'apporter les rectifications et corrections nécessaires afin que l'orgue soit définitivement adapté à ce lieu. En outre, quelques moisissures sont également apparues et nécessitent un nettoyage complet de l'instrument afin d'assurer la meilleure durabilité ; la durée de vie d'un orgue est de plusieurs dizaines d'années, voire centaines d'année, s'il est correctement entretenu.

#### Description des travaux de relevage

1. Démontage partiel de l'orgue  
Claviers, pédalier, tuyaux en étain, tuyaux en bois et jeu d'anches
2. Nettoyage général de l'orgue  
Buffet et intérieur de l'instrument
3. Révision des sommiers  
Coulisse, soupapes, ressorts et régulateurs de pression
4. Soufflerie  
Ventilateur et joints
5. Mécanique des notes  
Claviers, pédalier et accouplements
6. Mécanique des registres  
Feutres et rotules
7. Remontage de l'orgue  
Réharmonisation partielle et accordage général au diapason existant

Ces travaux seront effectués par la manufacture qui a réalisé l'orgue et qui en assure l'entretien annuel. La durée des travaux est d'environ 3 semaines à deux personnes. Ceux-ci doivent être effectués durant la belle saison afin de bénéficier d'une température ambiante et d'une hydrométrie adéquates.

### Coût de travaux d'entretien

Le coût des travaux, y compris les fournitures et déplacements, est estimé entre Fr. 16'000.- et 18'000.-, TVA non comprise, soit au maximum de Fr. 19'440.- TTC Cette fourchette de prix est nécessaire, l'ampleur des travaux ne pouvant être connue précisément qu'au moment du démontage de l'instrument.

### Mode de financement

La Municipalité propose l'emprunt de la somme de Fr. 19'440.-- aux meilleures conditions du moment (ou bien sur la trésorerie courante).

-----

En conclusion, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'orgue à long terme, la Municipalité propose au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général :

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur ce sujet,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 19'440.-- aux meilleures conditions du moment ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de relevage de l'orgue de l'Eglise.

Déléguée municipale : Danièle Dupuis

Le présent préavis, approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2011, sera présenté au Conseil Général le lundi 27 juin 2011.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Portner



La Secrétaire



R.-M. Lehmann